



LANORAIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 4 février 2025, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement d'emprunt 141-2025 décrétant un emprunt de 810 000 \$ pour la construction d'une aire de jeux d'eau.

Que le règlement 141-2025 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 février 2025.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 57, rue Laroche, aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi, et sur le site Web de la municipalité au www.lanoraie.ca.

Que ce règlement entre en vigueur le 3 mars 2025, jour de sa publication.

DONNÉ à Lanoraie ce 3 mars 2025.

Brigitte Beuparant,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe